



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

14/03/2023

### **Malgré une situation budgétaire difficile, la Commune de Forest présente un budget 2023 en boni à l'exercice propre**

**La Commune de Forest continue de faire face, comme nombre de communes bruxelloises, aux conséquences des crises sanitaire et énergétique, et subit de plein fouet l'inflation généralisée. Dans ce contexte, la priorité est de retrouver un équilibre financier tout en renforçant les services essentiels aux citoyens.**

Ce 14 mars, le Conseil communal forestois a approuvé ce mardi soir le budget 2023, un plan reflétant la volonté du Collège de placer le service aux citoyens au cœur des préoccupations, et ce tout en respectant ses engagements visant à retrouver l'équilibre budgétaire à l'horizon 2024.

La Commune a dû fournir des efforts importants, notamment pour faire face à l'augmentation substantielle d'un certain nombre de coûts à l'instar des dépenses énergétiques, des taux d'emprunt ou encore des 7 indexations de salaires depuis octobre 2021.

Qui plus est, les recettes sont structurellement faibles à Forest et bien en deçà de la moyenne régionale, permettant aujourd'hui difficilement d'assurer l'ensemble des services essentiels tout en poursuivant les investissements nécessaires dans les infrastructures et dans l'espace public.

Encouragé par la tutelle régionale, le Collège des Bourgmestre et Echevins a donc dû prendre une série de mesures structurelles et s'est attelé à mener une réforme fiscale incontournable, qui se veut socialement juste.

Les centimes additionnels au précompte immobilier ont dû être augmentés et atteignent dorénavant un taux de 3.990. Il s'agit d'une hausse importante, d'où la mise en place d'une prime « Be Home », octroyée de manière automatique à l'ensemble des propriétaires occupants (plus de 9000 contribuables).

Cette prime de 200 euros - la plus haute en Région bruxelloise - permettra de compenser partiellement - voire totalement dans certains cas - l'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier (PRI).

Une nouvelle taxe à destination des entreprises a aussi été créée pour les emplacements de parking avec une possibilité d'exonération en cas de mise à disposition des riverains, permettant ainsi d'engranger de nouvelles recettes tout en incitant davantage à la mutualisation des places de parkings hors voiries.

Par ailleurs, le Collège a décidé de maintenir l'impôt sur les personnes physiques à 7% et de ne pas augmenter les tarifs liés aux prestations dans les écoles et crèches, avec la préservation d'une nourriture de qualité et labellisée Good Food.

L'accessibilité aux infrastructures sportives pour tous reste également une priorité et les redevances pour l'occupation des infrastructures demeurent parmi les moins élevées de la Région bruxelloise.

Du côté des dépenses en frais de fonctionnement, un effort important a été fourni même si un budget conséquent est maintenu pour les actions quotidiennes des différents services. A rappeler le statut de bon élève de Forest à cet égard, puisque l'on y observe une augmentation de seulement 4% des dépenses par habitant entre 2016 et 2020, tandis que la moyenne régionale atteint 15%<sup>1</sup> pour cette même période.

En ce qui concerne les dépenses en frais de personnel, la Commune a tenu à ne pas recourir au licenciement économique, et a préféré opter pour un non-remplacement automatique des départs naturels, ce qui impliquera des réorganisations progressives des services.

Les mesures de ce budget 2023 ont été détaillées ce mardi soir et approuvées par le Conseil communal.

**Vous souhaitez davantage d'informations?**

**Claire Roekens, Cheffe de cabinet de la Bourgmestre - 0490/524.948**

**Ilias El Azzouti, collaborateur au sein du cabinet des échevins socialistes – 0489/824.811**

---

<sup>1</sup> Les recettes et dépenses ordinaires des communes, Bruxelles Pouvoirs locaux, Focus, p.62